

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0310/PRE portant exonérations de taxes et droits au profit de la Fondation Diwan Az Zakat.

n° 2010-0310/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
21 avril 2010

Numéro JO
n° 8 du 29/04/2010

Date du numéro
29 avril 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2004-0126/PRE du 03 juillet 2004 portant création de la Fondation Diwan Al Zakat

VU Le Décret n°2004-0139/PRE du 24 juillet 2004 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Fondation Diwan Al Zakat

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition de la Présidence de la République.

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article 1er

Conformément aux dispositions du Décret n°2004-0126/PRE et notamment dans les articles 1 et 2 du Statut, la Fondation Diwan Al Zakat bénéficie d'une exonération fiscale sur les taxes, droits et impôts dans le cadre de la réalisation de ses activités.

Article 2

Les impôts, droits et taxes exonérés sont

- la taxe intérieure à la consommation (TIC)
- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- l'impôt foncier sur les propriétés bâties
- les droits d'enregistrements et des timbres

- les redevances domaniales
- les impôts sur les bénéfices
- les taxes sur les permis de construire.

Article 3

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH